

Décision

Générale

colonial

Décision n° 4-07-1902 chargeant M. Thérond, secrétaire général, de la vérification de la caisse et du portefeuille da trésorier-payeur.

n° 4-07-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1902

Numéro JO
n° 62 du 01/07/1902

Date du numéro
1 juillet 1902

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la loi du 6 Juillet 1880 instituant 14 Juillet jour de fête nationale;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Une comimission composée de : MM. Thérond, secrétaire général, président : Amouroux, chef du service des publics, trésorier-secrétaire: Bastianello, directeur de la Compagnie de l'Afrique Orientale: Bosq, agent de la maison Calvet et Cie: de Carlan, administrateur-adjoint des colonies, chargé de la police: Delory, chef du service des douanes : Kevorkoïf, commerçant Lafont, directeur de Compagnie Impériale des chemins de fer éthiopiens; MM. Rhivas, commerçant : Stividis, commerçant : Vigier, commerçant, est chargée de preparer la célébration de la fête du 14 Juillet. La commission se réunira sur la convocation de son président,

Art.2

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et Cominiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie,.

A. BONHOURS,